

Corcelles-près-Payerne, le 2 décembre 2025

Au Conseil communal de Corcelles-près-Payerne

## RAPPORT DE LA COMMISSION

Préavis n° 10/2025  
Budget 2026

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Afin de s'acquitter de son mandat, la commission du budget, complétée par la commission des finances, est composée des membres suivants :

Mesdames et Messieurs	RIPOLL Nicolas
	RAPIN Sandrine
	MARCUARD Véronique
	COUCET Frédéric
	COUCET Sabine (COFI)
	NACHBAUR Virginie (COFI)
	MONNEY Alain (COFI)
	PERRIN Pierre-Yves (COFI)
	RAPIN Michaël (président-rapporteur)

La commission s'est réunie à quatre reprises entre le 20 octobre et le 18 novembre. Les questions de la commission ont été transmises au préalable aux Municipaux ainsi qu'à la Boursière. Ces derniers ont ensuite été entendus à tour de rôle. Les informations présentées dans ce rapport sont le reflet des points discutés.

### **Préambule**

Le budget de fonctionnement prévoit des dépenses d'environ CHF 14,69 millions et des recettes d'environ CHF 14,85 millions, soit un excédent de recettes de près de CHF 158'000.--. Les investissements prévus atteignent environ CHF 3,38 millions pour divers projets déjà soumis ou à soumettre au Conseil.

Le Budget 2026 est le 1<sup>er</sup> budget de la Commune de Corcelles à être présenté selon le modèle MCH2. Afin de faciliter sa compréhension, les comptes 2024 et le budget 2025 ont été convertis manuellement de la base MCH1 à MCH2. Toutefois, certaines nouvelles règles rendent difficiles les comparaisons avec les années précédentes.

## Points discutés

### Général

La commission tient à remercier Nadine Cornamusaz, Boursière communale, pour la retranscription des comptes 2024 et du budget 2025 sous MCH2, ce qui facilite considérablement le travail d'analyse et de comparaison.

Lors des séances de préparation du budget au sein de la Municipalité, aucun élément budgétisé pour 2026 n'a dû être retiré. Le résultat final correspond donc aux premières volontés des Municipaux. Le budget reste bénéficiaire, ce qui aurait pu laisser la possibilité à la Municipalité de soutenir de nouvelles initiatives ou des projets plus ambitieux. La Municipalité reste à l'écoute des différentes propositions concrètes qui peuvent être proposée par les Conseillers et habitants de la Commune.

*Suggestions à propos du document "Commentaires sur le budget 2026" :*

- Placer la liste des abréviations au début du document.
- Numéroter les pages.

### Rubrique 0 : Administration générale

#### **01100.3000.00 - Salaires des autorités et commissions**

L'augmentation du budget s'explique d'une part par les 5 préavis à traiter en début de législature pour l'installation des autorités (dont 3 regroupés en une commission). Et d'autre part par les élections communales qui vont nécessiter des heures du bureau électoral. Il faut aussi anticiper une éventuelle hausse des tarifs des Conseillers (un préavis sera présenté en 2026 pour traiter l'augmentation des rémunérations du Conseil communal et de la Municipalité). À noter que la réduction du nombre de Conseillers de 7 à 5 par commission ne prendrait effet qu'en juillet 2026.

#### **01100.3910.00 - Imput. Trait. du personnel - Conseil communal**

L'augmentation du budget résulte de la répartition des salaires par fonction qui est une pratique purement interne à la Commune. Les heures qui ne seraient pas effectuées dans une fonction seront impactées dans une autre fonction. La rubrique 3910 du budget par nature (Imputations internes pour prestations de service) montre que le budget total 2026 est stable par rapport à 2025.

### **0120 Exécutif**

#### *Remarque :*

*À propos de la note dans les commentaires sur le budget 2026 : Les membres de la commission sont favorables au maintien du détail des comptes de l'exécutif.*

#### **01200.3000.00 - Salaires des autorités et commissions - Municipalité**

Les différences s'expliquent par le passage de MCH1 à MCH2 (les comptes sont organisés de manière différente) et la création de comptes liés au 2<sup>ème</sup> pilier.

**01200.3000.10 - Salaires des autorités et commissions - Bât. Auberge-Grande salle**  
Concernant les heures prévues pour le suivi des travaux de rénovation de la Grande salle : il faut noter que le budget avait déjà été augmenté en 2025 pour préparer le préavis. Par ailleurs, une partie du suivi sera assurée par une architecte d'intérieur (un montant de CHF 8'000.- est prévu à cet effet dans le préavis).

**01200.3099.00 - Autres charges de personnel - Cadeaux - Réceptions**

Ce compte n'était pas présent dans MCH1 et le montant de CHF 5'000.- présenté dans les comptes 2024 (MCH2) est une estimation. À noter que ce compte regroupe principalement les charges de l'exécutif pour les repas, réceptions, sorties extra-muros, cadeaux de départ, etc.

**01200.3113.00 Matériel informatique**

La Commune a une convention interne prévoyant que les Municipaux puissent conserver leur PC s'ils ont exercé leur fonction pendant plus de trois ans. Ce qui explique la nécessité d'acheter de nouveaux PCs pour les nouveaux Municipaux.

**02100.3100.00 Matériel de bureau**

Le travail en open-space n'est pas adapté au service financier. La configuration rend la concentration difficile et complique le traitement de dossiers exigeant rigueur et confidentialité. L'installation d'un box offre de meilleures conditions de travail et garantit la confidentialité des informations, notamment pour la gestion des salaires.

**02200.3049.00 Autres indemnités forfaitaires (allocations, téléphones, autres)**

Il s'agit des allocations communales pour enfants, forfaits téléphones, forfait déplacement. Il était auparavant englobé dans le poste 13.301 Traitement du personnel pour les allocations et 13.306 Indemnités et remboursement de frais pour les indemnités téléphones et forfait déplacement.

**02200.3113.00 Matériel informatique**

Le montant prévu est relativement faible. Cependant, aucun besoin particulier n'a été identifié pour le moment. Une réserve est toutefois prévue en cas de panne d'un appareil (imprimante ou autre).

**02200.3130.00 Prestations de services de tiers**

L'importante baisse par rapport aux comptes 2024 est due aux honoraires du cabinet MoveUp (montant exceptionnel facturé en 2024) pour le nouveau règlement du personnel et l'échelle des salaires.

**02200.3170.00 Remboursements de frais effectifs et transports**

L'importante baisse par rapport aux comptes 2024 est due à la transition vers MCH2. Dans les comptes 2024 et le budget 2025, ce montant a été imputé intégralement, sans répartition. Pour le budget 2026, il a été réparti dans d'autres comptes (voir commentaire ci-dessus sur le compte 02200.3049.00).

**02900.3120.00 et 02900.3120.01 Frais d'électricité et chauffage**

Même si des travaux sont prévus et que les locations diminueront, les frais d'électricité et de chauffage restent stables. La Grande salle sera en effet fermée principalement durant l'été, période où le chauffage n'est pas utilisé. Quant à l'électricité, les entreprises chargées des travaux en consommeront également.

**02900.3151.00 et 02900.3151.01 Entretien de machines Grande salle et Auberge**  
Auparavant, il y avait un compte "Entretien grande salle" et un compte "Entretien Auberge." Avec MCH2, il y a une plus grande granularité avec l'entretien du bâtiment qui ne doit pas être comptabilisé dans le même compte que l'entretien des machines et appareils divers. Dans les comptes 2024 et budget 2025, les montants étaient regroupés dans deux comptes (02900.3144.00 et 02900.3144.01) et nous avons répartis les montants pour le budget 2026.

À noter que le montant total des entretiens reste stable, malgré la rénovation prévue. Ceci s'explique car la plupart des frais sont liés au chauffage et à la ventilation. Ces dernières ne font pas partie de la rénovation.

#### **02900.4470.00 Loyers - Auberge**

Le départ de l'aubergiste actuel est prévu pour avril 2026. À ce jour, rien n'est prévu à l'auberge pour la Fête de Mai 2026, mais des discussions sont en cours avec la Jeunesse ainsi qu'avec le futur exploitant.

Ensuite, des travaux sont prévus dans l'Auberge, en parallèle de ceux de la Grande salle, ainsi que sur les infrastructures extérieures et la Rte. de Bitternaz. Le nouvel aubergiste prendra ses fonctions début septembre 2026 pour la partie hôtelière et la cuisine. L'ouverture du restaurant interviendra à la fin des travaux de la Rte. de Bitternaz, au plus tard au printemps 2027.

Le bail a été signé avec le futur aubergiste, Arnaud Delacour.

#### **Rubrique 1 : Ordre et sécurité publics, défense**

##### **11100.3611.00 Parts aux cantons et concordats (facture policière)**

La forte hausse par rapport aux comptes 2024 s'explique par la nouvelle répartition des charges cantonales et par l'introduction de la nouvelle péréquation, dont les règles ont changé entre 2024 et 2025. Ces nouveaux calculs, imposés par le canton, entraînent une augmentation des montants.

#### **Rubrique 2 : Formation**

##### **2199 École obligatoire, non mentionné ailleurs**

À noter que le budget de l'ASIPE n'est pas encore validé. Les montants reposent donc sur des estimations susceptibles d'influencer le résultat. Le décompte final pour les Communes sera établi lors du bouclage des comptes 2026 de l'ASIPE.

##### **21990.4612.01 Enseignement spécialisé**

Il s'agit d'une subvention cantonale pour des élèves en scolarité spécialisée. Aucun montant n'était inscrit dans les comptes 2024, car aucun élève ne nécessitait alors un enseignement spécialisé.

#### **Rubrique 3 : Culture, sport et loisirs, église**

##### **34100.3910.00 Imput. Trait. du personnel - Sports**

Le pourcentage de travail sur cette fonction n'a pas changé, mais au lieu de compter l'apprenti pour faire des heures, celles-ci ont été imputées à un collaborateur de la voirie, avec un salaire plus important.

### **34200.3910.00 Imput. Trait. du personnel - Parcs et promenades**

L'augmentation s'explique principalement par 15 % de taux de travail supplémentaires attribuées à un des collaborateurs. Il convient également de noter l'accroissement des espaces verts à entretenir, notamment au Grand-Chemin et autour du cimetière.

### **35000.3635.00 Subventions accordées aux entreprises privées**

En raison de l'augmentation importante et régulière de la participation financière pour la paroisse catholique et allemande (cf., voeu n°1 du préavis 04/2025, Gestion 2024), des démarches ont été entreprises pour exprimer l'insatisfaction de la Commune. Un courrier a été envoyé afin de tenter d'améliorer la situation, mais aucun budget 2026 n'a pu être obtenu. La comptabilité est gérée par Payerne, qui refacture ensuite aux communes partenaires.

#### ***Remarque :***

*Il appartiendra à la commission de gestion 2025 de vérifier attentivement l'exactitude des montants facturés.*

#### ***Suggestion :***

*Créer des comptes distincts pour permettre une lecture détaillée des montants versés à chaque entreprise privée, à savoir les paroisses catholique, protestante et allemande.*

### **Rubrique 6 : Trafic et télécommunications**

#### **61500.3130.00 Prest. de services de tiers, contrats maintenance, honoraires**

Seuls les honoraires sont budgétés sur ce poste. Aucun chantier n'est actuellement planifié. Il s'agit de petites installations provisoires pour un test (ralentisseurs sur la Rte. de Freybonnaz). Pour des constructions plus importantes, un préavis devra être soumis et les travaux feront l'objet d'une mise à l'enquête.

#### **61500.3141.02 Entretien éclairage public**

Bien que les luminaires viennent d'être remplacés, l'entretien comprend également les mâts renversés ou nécessitant un repositionnement, qui constituent la principale source de coûts. Même si ces frais peuvent parfois être remboursés par les assurances, le montant reçu est réaffecté sur un autre compte.

#### **61501.3130.00 Prestations de services et honoraires**

Les pompiers quitteront leurs locaux d'ici la fin de l'année. Le site pourra être réaffecté aux besoins de la Commune, notamment comme espace de stockage ou pour des véhicules de la voirie. Le dépôt de vin restera inchangé. Un préavis serait alors présenté pour détailler le projet concret. À ce stade, aucune disposition n'est prévue pour les sociétés locales.

### **62990.3637.00 Subvention accordées aux ménages privés - Swisspass CFF**

Il s'agit d'une initiative de la Municipalité visant à encourager la mobilité douce. Avec deux gares sur le territoire communal et la volonté du Canton de promouvoir ces modes de déplacement, la Municipalité estime que cette mesure pourrait inciter certains habitants à acheter des abonnements CFF. Les modalités de remboursement ne sont pas encore précisément définies et feront l'objet d'un règlement. L'initiative pourra être reconduite chaque année en fonction de son succès.

#### ***Remarque :***

*L'intention est louable et la commission n'est pas opposée au soutien aux transports publics. Toutefois, elle estime que le projet n'est pas suffisamment abouti et souhaite que la Municipalité présente une version plus développée. De ce fait, la commission propose d'ajouter l'amendement suivant afin que le Conseil puisse se prononcer à ce sujet.*

#### **Amendement n° 1 :**

*La commission du budget estime que le projet de subventionner les abonnements CFF n'est actuellement pas suffisamment abouti. Elle propose donc de supprimer le montant de CHF 50'000.- prévu à cet effet tant que le projet n'aura pas été présenté de manière plus détaillée par la Municipalité.*

### **Rubrique 7 : Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

#### **71000.3101.01 Achat d'eau à l'AIEPV**

Le différentiel de CHF 9'600.- pour le compte 71000.4120.00 aurait dû correspondre. La vente d'eau aurait dû être augmentée de 7'400 m<sup>3</sup> pour faire correspondre les deux postes.

#### **71000.3130.00 Prestations de services de tiers**

Les honoraires correspondent à l'étude relative au dessaleur entre Belmont et Léchelles, ainsi que pour le projet Lidl (aménagement de la zone, organisation de l'approvisionnement en eau et prévoir l'infrastructure pour la défense incendie).

#### **72000.3130.00 Prestations de services de tiers - Frais Eparse**

L'augmentation provient du budget de l'Eparse. L'année prochaine débutera la construction de la STEP, ce qui entraînera des frais supplémentaires liés aux emprunts. Une nouvelle augmentation est probable en 2027 et 2028. Par la suite, une fois la STEP en service, le financement sera couvert par les taxes d'épuration.

#### **73000.4510.00 Prélèvements sur les financements spéciaux**

Le mécanisme nous oblige à effectuer un prélèvement sur le capital propre de la Commune. Ceci se comptabilise par la création d'un compte positif au passif du bilan. Cet emprunt fictif devra être remboursé dans les meilleurs délais.

### **73001.4510.00 Prélèvements sur les financements spéciaux**

Le montant de l'emprunt fictif (~CHF 87'000.-) représente 30 % du budget total du domaine. Pour l'exercice 2026, la Municipalité n'a toutefois pas d'autre alternative. Des bennes compactantes sont prévues pour début 2027 et feront l'objet d'un préavis. À partir de cette date, une taxe de l'ordre de 50 centimes par kilo permettrait progressivement de compenser les coûts afin d'être à jour d'ici fin 2029. L'objectif est d'éviter d'augmenter la taxe annuelle et d'appliquer le principe du pollueur-payeur.

Pour la déchetterie, une distinction entre les déchets encombrants et la benne à bois est envisagée afin de réduire les coûts.

#### ***Remarque :***

*La commission du budget constate que le montant de l'emprunt fictif est élevé. Ce dernier devra être remboursé dans les meilleurs délais. Elle tire la sonnette d'alarme afin que le report sur les années futures soit examiné de manière conscientieuse.*

### **Rubrique 8 : Économie publique**

#### **82000.4250.00 Ventes de bois**

Un revenu de CHF 2'000.- est prévu dans le cas où du bois provenant hors du groupement forestier serait vendu.

#### **85014.3144.00 Entretien du bâtiment - Cave de la Grotte**

Bien que les apéritifs se tiennent principalement dans la partie supérieure, la Municipalité propose régulièrement de visiter la partie inférieure. Les participants apprécient ces visites, ce qui justifie les frais prévus dans le budget.

Quant au rail métallique fixé au plafond, il fait partie des petites histoires à raconter lors des visites. La Municipalité a souhaité le conserver.

### **Rubrique 9 : Finances et impôts**

#### **91000.4001 à 91000.4009 Impôts sur les personnes physiques**

L'année 2024 a enregistré des résultats exceptionnels, notamment grâce aux impôts des personnes morales. Lors de l'élaboration du budget, les chiffres provisoires de 2025, arrêtés au 31 août 2025, se révèlent moins favorables que prévu. Ce qui explique pourquoi l'augmentation de la population par rapport à 2025 n'a pas été prise en compte. On observe par ailleurs une hausse des personnes sans activité lucrative, en revenu d'insertion, réfugiés, etc.

#### **96100.4401.00 et 96100.4401.01 Intérêts de retard PP + PM**

Les deux comptes ont le même libellé. Le libellé du compte 96100.4401.01 devra être renommé : Intérêts et compensations PP + PM.

## Budget par nature

### Général

Le budget par nature détaillé est un outil permettant à la commission de gestion d'avoir une vision précise des différents postes : assurance chose, imput. trait. du personnel, etc. Ce document de près de 30 pages n'est pas imprimé pour tous. Il a été transmis par e-mail (PDF) à la commission du budget qui en avait fait la demande.

### **Suggestion :**

*Transmettre systématiquement le budget par nature détaillé, également sous format numérique, aux prochaines commissions du budget et de gestion.*

## Rubrique 31

### **Remarque :**

*Les charges ont diminué de l'ordre de CHF 50'000.- (par rapport au budget 2025), et non pas de CHF 100'000.- comme mentionné dans le préavis.*

## Investissements

### Général

Il est à noter que le préavis traite de l'approbation du budget d'exploitation. Le budget des investissements est fourni de manière informative. Néanmoins les compléments d'informations suivants ont été apportés par la Municipalité.

### **02900 Auberge - Grande salle**

Les montants inscrits dans le budget d'investissement concernent uniquement les dépenses effectives sur l'année 2026. CHF 100'000.- de frais pour la Grande salle ont été prévus et payés sur 2025.

Concernant l'auberge (restaurant et partie hôtelière), un préavis est prévu pour début 2026.

### **02906.529.00 crédit d'étude - Coopérative PLC**

Le préavis n'est pas encore sorti. Il est prévu pour 2026. Un budget d'environ CHF 20'000.- sera utilisé pour préparer le préavis.

### **73001.506.00 Gestion déchetterie**

Le préavis n'est pas encore sorti. Il est prévu pour mars ou juin 2026. Il est prévu de lier le système de bennes compactantes à la carte de déchetterie actuelle. Il est envisagé de mettre trois bennes compactantes réparties dans le village.

### **79000.529.03 PACom - Préavis complémentaire 01/2025**

Le préavis 01/2025 prévoyait CHF 255'000.- supplémentaires pour le PACom, mais seuls CHF 100'000.- sont inscrits au plan des investissements, ce qui correspond uniquement aux dépenses prévues pour 2026.

Le retour de l'examen préalable du Canton, un document de 47 pages, a été reçu à la mi-octobre. Une audience est programmée pour la mi-décembre. Le bureau d'urbanisme et un avocat préparent activement les réponses.

### Conclusion

La commission remercie la Municipalité ainsi que la Boursière pour leur disponibilité et les explications claires apportées à nos questions.

En conclusion, la commission ad hoc vous propose de voter la résolution suivante :

**Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis n° 10/2025, décide :**

**Art. 1**

**D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2026 tel que présenté.**



RIPOLL Nicolas



RAPIN Sandrine



MARCUARD Véronique



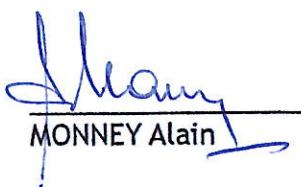
COUCET Frédéric



COUCET Sabine



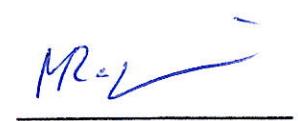
NACHBAUR Virginie



MONNEY Alain



PERRIN Pierre-Yves



RAPIN Michaël  
Président-rapporteur